



MAIRIE DE TRAVAILLAN  
84850

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
19 NOVEMBRE 2014

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents :** Tous les membres,

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2014.

**Secrétaire de séance :** Isabelle DALADIER

---

I **PRESENTATION DES RAPPORTS DE LA CCAOP ET DES RAPPORTS DU SYNDICAT RAO**

Le Maire présente les divers rapports de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence :

- présentation du rapport d'activité de la CCAOP pour l'année 2013
- présentation du rapport annuel du délégataire service de l'eau potable du Syndicat intercommunale des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze pour l'année 2013
- présentation du rapport du délégataire SDEI du service public d'assainissement collectif de la CCAOP pour l'année 2013
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la CCAOP pour l'année 2013
- Présentation du rapport annuel 2013 sur le service de collecte et d'élimination des déchets de la CCAOP.

Il précise que ceux-ci sont consultables en Mairie

II **Délibération modificative fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Il a été décidé de transférer la somme de 3.725 € du chapitre « entretien de bâtiment » au chapitre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

### **III Indemnité de Conseil – Bruno LAURES**

Le Maire indique au Conseil que le 12 juin 2013, il avait été décidé d'attribuer l'indemnité de conseil au nouveau trésorier principal, dernièrement nommé.

Il précise qu'en cas de changement du Conseil Municipal il y a lieu de délibérer à nouveau.

Le Conseil, avec 11 voix, décide d'attribuer l'indemnité de Conseil au Trésorier Principal.

Abstention : 1 voix, Contre : 3 voix

### **IV Modification du règlement de la location de la Salle des Fêtes et augmentation des tarifs**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de location de la Salle des fêtes et ce à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015. (Consultables et affichés en Mairie).

Egalement de modifier dans le règlement, l'article : Nettoyage.

### **V Augmentation des loyers des logements communaux**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les prix des loyers des logements communaux sur la base des Indices de Référence des Loyers de l'INSEE, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

### **VI Augmentation de la location du terrain communal : Ball Trap et du prix de la location du parking de la salle des fêtes**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de la location du Ball Trap ainsi que le prix de la location du parking de la Salle des Fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Comme suit :

- Pour les habitants de la commune 90 € et 130 € pour les extérieurs,
- Pour le parking de la salle des fêtes, le montant est fixé à 130 €.

### **VII Augmentation du Ticket de repas à la cantine**

Le Conseil décide, avec 14 voix, d'augmenter le prix du ticket repas à la cantine qui passe de 2.45 € à 2.50 € à partir du 5 Janvier 2015.

Abstention : 1 voix

### **VIII Augmentation du Ticket de Garderie**

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix du ticket de garderie périscolaire qui passe de 2.60 € à 2.70 € à partir du 5 Janvier 2015.

### **IX Colis des Anciens**

Il a été attribué à 83 personnes cette année.

**X      Enquête publique BETONS GRANULATS  
(consultable en Mairie)**

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'exploitation d'une carrière par la Société Granulats Sylvestre aux lieux-dits « Le Thor » et « Sous la Béraude » à Cairanne sous réserve que soit apportée une attention particulière à la prévention des risques de pollution de l'Aygues et que les berges soient préservées afin de ne pas augmenter le risque d'inondation pour les communes en aval.

**XI     Attribution du logement communal**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de louer le logement communal sis au Groupe scolaire, libre depuis le 1<sup>er</sup> octobre, à Mme Laurence GUARI, employée communale, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**XII    Modification des statuts de la CCAOP**

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de nouveaux statuts de la CCAOP relatif au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et d'étendre la compétence facultative « balayage mécanisé » à l'ensemble des opérations de propreté urbaine.

**XIII   DIA Giardini-Lesschaeve**

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Prémption concernant la vente des Consorts GIARDINI au profit de Mr et Mme LESSCHAEVE Julien, sise au grand Pré.

**QUESTIONS DIVERSES**

Clotilde FALLAS souhaite la création d'un parc sur la commune pour que les jeunes puissent pratiquer quelques activités. (Filet de volley-ball, basket,...). Elle propose le lieu dit « la tombe » qui est endroit ombragé.

Daniel MAYER indique que d'autres lieux peuvent être intéressants et qu'en tout état de cause il y a lieu de prendre en compte le danger de la présence de cochons sauvages.

Bernard NEGRON précise qu'en effet, ce terrain consacré à diverses activités devra être clôturé pour raison de sécurité.

Le Maire propose de recueillir les diverses idées afin de réfléchir au projet sachant que les équipements et la localisation devront être différents en fonction de l'âge des enfants.

La commission des travaux pourra se réunir à ce sujet.

Marie-Ange SANJULLIAN, demande si le remplacement est prévu à l'Agence Postale Communale.

Le Maire indique qu'une demande de formation a été faite auprès de La Poste pour l'agent qui sera recruté prochainement, et que l'étude des CV est en cours.

Marie-Ange SANJULLIAN pose la question de l'adressage.

Le Maire indique que la numérotation des habitations est terminée et Bernard NEGRON précise les envois se feront semaine 50.

Marie-Ange SANJULLIAN souhaite une maîtrise de l'éclairage public. Elle indique que des économies d'électricité pourraient être réalisées si les lampadaires (trop nombreux et inutiles sur tout le tracé) étaient éteints après 22 h.

Isabelle DALADIER indique que l'éclairage est important pour la sécurité, en particulier après cette tranche horaire.

Le Maire indique qu'une partie existante est devenue obsolète et que les nouveaux matériels installés par le Syndicat d'Electrification Vauclusien sont des éclairages économiques. Il précise d'ailleurs que la partie, route de Camaret, peut-être déconnectée très rapidement, et qu'une attention particulière sera accordée à ce poste de dépenses.

Bernard NEGRON informe qu'un commerce ambulant a été installé pendant le rallye des terres, il demande si une autorisation a été faite en Mairie. Le Maire indique qu'aucune demande n'a été faite et qu'une vérification sera faite pour l'an prochain.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 15

Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan,

Pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 20 novembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance  
Isabelle DALADIER



Travaillan le 20 Novembre 2014  
Le Maire

